



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 1741

Texte de la question

## RÉFORME DU LYCÉE

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bernard Perrut. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

Chaque année, 50 000 élèves quittent le lycée sans avoir obtenu le baccalauréat et un étudiant sur deux échoue à la fin de sa première année à l'université parce qu'il a été mal orienté.

Plusieurs députés du groupe SRC. Monsieur le président, notre collègue Mme Aurélie Filippetti est prise d'un malaise !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à quinze heures vingt, est reprise à quinze heures vingt-cinq.)*

M. le président. La séance est reprise.

Monsieur Perrut, vous avez la parole pour poser votre question.

M. Bernard Perrut. Ma question s'adresse donc à M. le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

Chaque année, 50 000 élèves quittent le lycée sans avoir obtenu le baccalauréat et un étudiant sur deux échoue à la fin de sa première année à l'université parce qu'il a été mal orienté.

Face à ce constat, monsieur le ministre, vous avez voulu réagir pour lutter contre l'échec et favoriser la réussite des jeunes. C'est pourquoi vous proposez d'adapter le lycée aux exigences de notre société - " au monde contemporain ", avez-vous dit, et vous avez raison.

Les rencontres que vous avez organisées dans nos académies ont permis aux enseignants, aux jeunes et aux parents de s'exprimer devant vous. J'ai apprécié, lors de votre venue dans ma ville de Villefranche-sur-Saône, la méthode que vous avez mise en oeuvre, fondée sur l'écoute, le dialogue et le respect de chacun.

Monsieur le ministre, quels changements nos lycéens vont-ils connaître à la prochaine rentrée ? Quelles sont les grandes innovations pour les classes de seconde, première et terminale ? Comment allez-vous favoriser une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste, celle qu'attendent nos jeunes lycéens ? Allez-vous aussi renforcer l'apprentissage des langues étrangères, l'accès à la culture et à la connaissance de l'économie ? Nous pourrions aussi évoquer le nécessaire équilibre entre la voie générale et la voie technologique. Mais c'est incontestablement l'accompagnement personnalisé qui constitue la mesure forte de votre projet. Monsieur le ministre, comment le lycée va-t-il soutenir l'élève dans la réussite de sa scolarité ? Comment va-t-il mieux responsabiliser tous nos lycéens ?

Votre détermination, monsieur Chatel, et celle du Gouvernement, constitue un signe fort et d'espérance pour notre jeunesse, que vous avez entendue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur le député, le 13 octobre dernier, le Président de la République présentait les grandes orientations de la réforme du lycée et, depuis, j'ai eu l'occasion de faire la tournée de l'ensemble des académies, de rencontrer l'ensemble des proviseurs de nos lycées et de continuer de dialoguer avec toute la communauté éducative - les représentants

des enseignants, ceux des parents d'élèves et ceux des lycéens.

M. Maxime Gremetz. Vous avez refusé de recevoir les personnels et les syndicats !

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Qu'est-ce qui va changer à partir de septembre 2010 au lycée ? Tout d'abord, nos lycéens seront mieux orientés. Nous passerons d'un système qui est vécu comme un couperet, où, à quatorze ans, il faut décider pour la vie d'un choix professionnel, à un système d'orientation plus progressive et réversible, qui se traduira par l'organisation de la classe de seconde. La seconde d'exploration permettra aux lycéens de parcourir le champ du possible ; les classes de première et de terminale deviendront des classes de spécialisation progressive.

Ce qui va également changer au lycée, c'est le fait que, deux heures par semaine, tous nos lycéens recevront un accompagnement personnalisé, c'est-à-dire un temps particulier pendant lequel les élèves les plus en difficulté bénéficieront de soutien scolaire, tandis que les bons élèves, au contraire, bénéficieront de cours de perfectionnement. En clair, nous adapterons notre système éducatif à la spécificité de chaque élève.

Enfin, ce qui va changer au lycée, monsieur Perrut, c'est que nous allons nous mobiliser, dans le cadre d'un plan sans précédent, en faveur de l'apprentissage des langues. Nous allons ouvrir le lycée sur le monde de la culture. Nous allons confier davantage de responsabilités aux lycéens.

Ce que nous voulons, au final, c'est passer d'un système qui garantit l'école pour tous à un système permettant la réussite de chaque lycéen. Tel est notre objectif. *(Bravo ! et applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1741

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 novembre 2009